

Délégation Mer et Littoral Unité Cultures Marines

Liberté Égalité Fraternité

CAHIER

ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP_MN_JUIL_2025 du 11/07/2025 au 10/08/2025

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

☐ la Mairie de :
☐ le Service délocalisé de :
Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 11/07/2025 au 10/08/2025 dans :
Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, L'EGUILLE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
> Les locaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
□ N'ont pas fait l'objet d'observations
☐ Ont fait l'objet des observations ci-jointes
Fait à , le